

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETAIRAT D'ETAT AUXILIAIRE DU MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT NORMAL

SECRETARIAT OF STATE IN THE MINISTRY OF SECONDARY
EDUCATION IN CHARGE OF TEACHERS' TRAINING

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS ET DE LA CERTIFICATION

DEPARTMENT OF EXAMINATION AND CERTIFICATION

SOUS-DIRECTION DE L'ORGANISATION DES EXAMENS ET CONCOURS

SUB-DEPARTMENT OF THE ORGANISATION OF EXAMINATIONS

SERVICE DE L'ORGANISATION DES EXAMENS ET CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT
NORMAL

SERVICE FOR THE ORGANISATION OF TEACHERS' EDUCATION
EXAMINATIONS

DECISION N° 32 /MINESEC/SEESSEN/SG/DECC/SDOEC/SOECEN du 7 7 FEB 2020
Portant ouverture du concours d'entrée aux Ecoles Normales d'Instituteurs
de l'Enseignement Technique (ENIET) publiques, session 2020.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;
Vu Le Décret N° 80/195 du 09 juin 1980 portant Statut des Ecoles Normales ;
Vu Le Décret N° 2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours Administratifs ;
Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/198 du 02 mars 2018 ;
Vu Le Décret N° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu Le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu Le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu L'Arrêté N° 202/09/MINESEC/IGE du 29 septembre 2009 portant réorganisation des filières et spécialités dans les ENIET ;
Vu L'Arrêté N° 225/17/MINESEC/SEESSEN/SG/IGE/IP-EN/DEN/DECC/DAJ du 07 août 2017 portant organisation du Concours d'entrée aux Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) publiques ;
Vu La Décision N° 763/19/MINESEC/SEESSEN/SG/DECC/SDOEC du 16 octobre 2019 fixant le Calendrier et les modalités des Inscriptions aux Examens et Concours relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC), session 2020 ;
Vu La Décision N° 782/19/MINESEC/SG/DECC/SDOEC du 28 octobre 2019 fixant le Calendrier des Examens et des Concours de la session 2020 ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1° Un concours pour le recrutement de trois mille neuf cent (3 900) élèves-maîtres dans les Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) de Bafoussam, Bertoua, Douala, Ebolowa, Garoua, Maroua, Ngaoundéré et Soa pour francophones et de Jikejem, Kumba et Mbengwi pour anglophones se déroulera les lundi 22 juin et mardi 23 juin 2020, dans tous les chefs-lieux de région.

Article 2 La répartition des places jointe en annexe pourra faire l'objet des compensations en cas de besoin.

Article 3 Ce concours est réservé aux jeunes Camerounais âgés de 17 ans au moins et 32 ans au plus au 1^{er} janvier 2020.



Article 4. Pour faire acte de candidature, en fonction du niveau et de la spécialité, le diplôme suivant est exigé :

4.1. Pour l'entrée en 1^{ère} Année le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), le GCE (1^{er} Niveau) Technique ou tout autre diplôme de l'Enseignement Technique équivalent, suivant le tableau ci-après :

N°	SPECIALITES DU CONCOURS	OPTIONS AU CAP
01	Construction en Maçonnerie et Béton Armé	Maçonnerie, Dessin de Bâtiment, Carrelage.
02	Menuiserie Ameublement.	Menuiserie, Décoration, Charpenterie.
03	Maintenance Industrielle.	Electricité d'Équipement, Electronique, Froid et Climatisation, Electromécanique, Métaux en Feuilles, Construction en Ouvrage Métallique, Mécanique Automobile de Réparation, Mécanique de Fabrication, Mécanique Auto Injection, Affûteur Scribeur.
04	Installation Sanitaire.	Installation Sanitaire
05	Electricité	Electricité d'Équipement, Electronique, Froid et Climatisation, Electromécanique.
06	Couture Flou	Industrie de l'Habillement, Couture sur Mesure.
07	Economie Sociale et Familiale.	Economie Sociale et Familiale.
08	Froid et Climatisation.	Froid et Climatisation.
09	Comptabilité et Gestion.	Employé de Banque, Employé des Services Comptables.
10	Bureautique et Communications Administratives	Secrétariat Bureautique, Secrétariat Médical.

4.2. Pour l'entrée en 2^{ème} Année le Probatoire de l'Enseignement Technique, le Probatoire de Brevet de Technicien, le Brevet d'Études Professionnelles, ou tout autre diplôme de l'Enseignement Technique équivalent, suivant le tableau ci-après :

N°	SPECIALITES DU CONCOURS	OPTIONS AU PROBATOIRE OU AU BEP
01	Construction en Maçonnerie et Béton Armé	Maçonnerie, Dessin de Bâtiment, Carrelage.
02	Menuiserie Ameublement.	Menuiserie, Décoration, Charpenterie.
03	Maintenance Industrielle.	Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Fabrication Mécanique, Métaux en Feuilles, Construction Métallique, Mécanique Automobile, Chaudronnerie.
04	Installation Sanitaire	Installation Sanitaire.
05	Electricité	Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Maintenance Audio visuelle.
06	Couture Flou	Industrie de l'Habillement, Couture.
07	Economie Sociale et Familiale.	Economie Sociale et Familiale - Hôtellerie - Tourisme.
08	Froid et Climatisation.	Froid et Climatisation.
09	Comptabilité et Gestion.	Comptabilité et Gestion, Action et Communication Commerciales, Fiscalité et Informatique de Gestion.
10	Bureautique et Communications Administratives	Action et Communication Administratives.



1.3 Pour l'entrée en 1^{ère} Année le Baccalauréat de l'Enseignement Technique, le Brevet de Technicien, le CCE A Level Technical, ou tout autre diplôme équivalent de l'Enseignement Technique suivant le tableau ci-après

N°	SPECIALITES DU CONCOURS	OPTIONS AU BACCALAUREAT, AU BT OU AU BT
01	Construction en Maçonnerie et Béton Armé	Maçonnerie, Dessin de Bâtiment, Carrelage
02	Menuiserie Ameublement	Menuiserie, Décoration, Charpenterie
03	Maintenance Industrielle	Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Fabrication Mécanique, Métaux en feuilles, Construction Métallique, Mécanique Automobile, Chaudronnerie
04	Installation Sanitaire	Installation Sanitaire
05	Electricité	Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Maintenance Audio-visuelle
06	Couture Flou	Industrie de l'Habillement, Couture
07	Economie Sociale et Familiale	Economie Sociale et Familiale - Hôtellerie - Tourisme
08	Froid et Climatisation	Froid et Climatisation
09	Comptabilité et Gestion	Comptabilité et Gestion, Action et Communication Commerciales, Fiscalité et Informatique de Gestion
10	Bureautique et Communications Administratives	Action et Communication Administratives

Article 5 Les candidats ne remplissant pas les conditions de l'article 4 ci-dessus peuvent être autorisés à concourir sous réserve de l'obtention de leur diplôme au cours de la session 2020, pour leur admission définitive

Article 6 Constitution et date limite de recevabilité des dossiers

6.1. Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets dans les Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires (DRES), Sous-Direction des Examens, des Concours et de la Certification, et dans les Délégations Départementales (DDRES), Service des Affaires Administratives et Financières, jusqu'au jeudi 30 avril 2020, délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription dûment remplie et timbrée que le candidat retirera à la DRES/DDRES.
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois (voir verso de la fiche d'inscription).
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme donnant droit au concours (voir verso de la fiche d'inscription) pour le candidat titulaire du diplôme.
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de 03 mois.
- Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire, datant de moins de 03 mois, et attestant que le candidat est apte à l'exercice du métier d'enseignant conformément à la réglementation en vigueur.
- Deux fiches de renseignements.
- Quatre photos 3x4 du candidat.
- Un certificat de nationalité.
- Un ticket de validation du paiement électronique d'une somme de 10 000 F CFA (dix mille francs) après les paiements agréés, ou que les droits d'inscription délivré par le Sous-directeur des Affaires Administratives de la DRES ou par le Chef de Service des Affaires Administratives et Financières de la DDRES.

1) Une enveloppe de format 28 X 37 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse exacte du candidat (boîte postale et numéro de téléphone)

6.2. Tout dossier incomplet ou en retard sera rejeté

6.3. Les candidats déposent leurs dossiers exclusivement à la Région qui abrite l'école choisie et dont le chef-lieu est obligatoirement leur centre de composition, chacun dans sa spécialité.

Article 7 : Nature des épreuves et calendrier du concours :

Niveau d'entrée	Nature des épreuves	Durée	Coef.	Jours	Horaires
1 ^{ère} année	Culture Générale/General Knowledge	3H	4	1 ^{er} jour	8H-11H
	Mathématiques Générales/ General Mathematics (pour les candidats des spécialités industrielles)	2H	2	1 ^{er} jour	13H - 15H
	Mathématiques Appliquées/ Applied Mathematics (pour les candidats des spécialités commerciales)	2H	2	1 ^{er} jour	13H - 15H
	Etude de Cas/Case study	4H	4	2 ^{ème} jour	8H-12H
	Epreuve de deuxième langue	2H	2	2 ^{ème} jour	13H-15H
	Exploitation de texte/English Language	3H	4	1 ^{er} jour	8H-11H
2 ^{ème} année	Mathématiques Générales/ General Mathematics (pour les candidats des spécialités industrielles)	2H	2	1 ^{er} jour	13H - 15H
	Mathématiques Appliquées/ Applied Mathematics (pour les candidats des spécialités commerciales)	2H	2	1 ^{er} jour	13H - 15H
	Etude de Cas/Case study	4H	4	2 ^{ème} jour	8H-12H
	Epreuve de deuxième langue	2H	2	2 ^{ème} jour	13H-15H
	Etude de texte/English Language	2H	4	1 ^{er} jour	8H-10H
3 ^{ème} année	Mathématiques Générales/ General Mathematics (pour les candidats des spécialités industrielles)	2H	2	1 ^{er} jour	13H - 15H
	Mathématiques Commerciales/ Commercial Mathematics (pour les candidats des spécialités commerciales)	2H	2	1 ^{er} jour	13H - 15H
	Etude de Cas/Case study	4H	4	2 ^{ème} jour	8H-12H
	Epreuve de deuxième langue	2H	2	2 ^{ème} jour	13H - 15H

Article 8 : Les résultats du concours seront publiés par le Ministre des Enseignements Secondaires par voie de communiqué de presse et de radio

Article 9 : Le Directeur des Examens, des Concours et de la Certification et les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

REMARKS

SC/PM (A/C/R)

SESEN

SC/OS/CE/MINESE

DEA MINESEC

REPRESANTANTS NATIONALS

DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

DES ET DE

DE L'ENSEIGNEMENT

Le Ministre des Enseignements Secondaires

MINES/SEC/DECC: REPARTITION DES PLACES AU CONCOURS D'ENTREE AUX ENIET PUBLIQUES, 2020 SESSION.

Yaoundé, le _____

ENIET

SPECIALITES		ENIET																																
		ADAMAOUA		CENTRE		EST		EXTR- NORD		LITTORAL		NORD		NORD-OUEST				OUEST		SUD		SUD-OUEST		TOTAL										
		NGAOUNDERE	SOA	BERTOUA	MAROUA	DOUALA	GAROUA	MEDEMA	JIKELI	BAFOUSSAM	EBOLOWA	KIMBA																						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		25									
Bureauque et Comptabilite	20	19	23	15	18	10	20	11	0	15	15	15	20	26	20	13	14	15	20	20	19	26	20	20	32	10	15	20	581					
Administration																																		
Comptabilite et Gestion	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	15	15	7	15	20	0	5	15	20	19	12	15	20	0	5	15	20	358					
Prod et Construction							10	10	15	20	11	20	10	20	20														136					
Installation Sanitaire				10	15	15	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	15	25	10	20	10	15							265					
Electricite	20	5	7	20	10	6	20	5	20	20	0	7	15	17	15	20	0	10	15	20	5	18	20	5	22	15	20	20	467					
Reprent. Sociale Politique	20	17	11	20	0	12	20	0	0	20	0	0	15	19	29	20	17	9	15	20	5	12	20	5	5	15	20	20	452					
Construction en Mauvaise Et Bâton Arrete	20	0	5	20	0	12	20	0	5	20	0	10	15	14	25	20	0	12	15	20	7	10	20	0	16	15	15	25	429					
Maintenance Industriele	15	15	13	15	12	15	10	15	20	20	7	15	10	10	25	20	0	9	10	15	15	24	15	15	20	10	10	10	422					
Atelier Archevancement	20	7	20	20	5	10	20	8	6	20	0	10	15	20	23			10	15	15	8	17	20	0	10	15	15	20	424					
Contrat Plan	20	16	17	20	0	0	20	0	10	20	0	10	20	0	15	20	0	0	15	20	0	5	20	0	15	15	15	20	346					
TAL /NIVEAU/ ENIET	155	79	96	160	60	80	170	59	06	185	43	112	140	137	203	180	45	80	126	148	147	90	120	120	165	83	142	155	45	125	110	130	160	3 900
TAL GENERAL /ENIET	330			300			315		340		480		275		415		330		390		325		400											

Légende

	Le concours n'est pas ouvert
	Le concours est ouvert: Nombre de places

Le Ministre des Enseignement Secondaires

[Signature]